



Avis n° 23-178426

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur [https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:"23-178426"](https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:)

Département(s) de publication : **14**
Annonce No **23-178426**

[I.II.III.IV.VI.](#)

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

DMI REGION NORMANDIE, Numéro national d'identification : 20005340300057, Direction Mobilités et Infrastructures, Abbaye aux Dames Cs 50523, 14035, CAEN, F, Téléphone : (+33) 2 32 76 42 30, Courriel : dmi-exploitation.ferroviaire@normandie.fr, Code NUTS : FRD11

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.normandie.fr/>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.info>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-publics.info>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-publics.info>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services de chemin de fer

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Contrat de service public pour la fourniture des services de transport ferroviaire de voyageurs de la Région Normandie - Lot " Etoile de Caen "

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 60210000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Avis de concession portant sur un contrat de service public de transport ferroviaire de voyageurs en Région Normandie, dénommé lot " Etoile de Caen ", relatif à l'exploitation de trains assurant les services suivants :- Caen / Rouen ; - Caen / Lisieux ; - Caen / Rennes ; - Lisieux / Trouville Deauville ; - Trouville Deauville / Dives Cabourg ; - Caen / Coutances ; - Caen / Granville ; - Caen / Evreux ; - Caen / Cherbourg ;

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 800 000 000 euros



II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 60210000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRD

Lieu principal d'exécution : Région Normandie 14000 - Caen

II.2.4) Description des prestations : Avis de concession portant sur un contrat de service public de

transport ferroviaire de voyageurs en Région Normandie, dénommé lot " Etoile de Caen ", relatif à l'exploitation de trains assurant les services suivants :- Caen / Rouen ; - Caen / Lisieux ; - Caen / Rennes ; - Lisieux / Trouville Deauville ; - Trouville Deauville / Dives Cabourg ; - Caen / Coutances ; - Caen / Granville ; - Caen / Evreux ; - Caen / Cherbourg ;

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 800 000 000 euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 126

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession



Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : - Lettre de candidature (le candidat peut utiliser l'imprimé Dc1) qui devra présenter le candidat individuel ou chaque membre du groupement candidat (nom, dénomination, adresse du siège social, montant et composition du capital social, identité du représentant habilité) et être datée et signée par une personne dûment habilitée pour engager le candidat individuel ou le groupement candidat. En cas de groupement candidat, la lettre de candidature indiquera sa composition, sa forme ainsi que le nom de l'opérateur mandataire, et sera accompagnée de l'habilitation, donnée par chaque membre du groupement au mandataire pour engager le groupement candidat.- Une déclaration sur l'honneur attestant :1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-6 du code de la commande publique ;2° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-7 à L. 3123-10 du code de la commande publique ;3° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article L. 3123-18 du code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-4 du code de la commande publique, sont exacts.- Une attestation sur l'honneur, datée et signée, certifiant le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et suivants du code du travail- Une copie des certificats fiscaux et sociaux visés aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique : Le certificat de régularité fiscale attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée (Dgfp) / L'attestation " de vigilance " de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales des soumissionnaires à une commande au moins égale à 5 000 euro(s) , conformément à l'article L.243-15 du Code de la Sécurité Sociale (Urssaf / Rsi) de moins de 6 mois /L'attestation congés payés ou intempéries ou déclaration de non-assujettissement (description indicative)- Une copie des titres donnant droit à l'accès et à l'exercice de la profession de transporteur public ferroviaire de voyageurs en France ou la justification des démarches accomplies pour obtenir ces titres ou une déclaration sur l'honneur que ces démarches seront engagées pour permettre une obtention au plus tard à la date de démarrage de l'exploitation ferroviaire.- Si le candidat est en procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (ou leurs équivalents pour les candidats étrangers non établis en France) ainsi qu'une note démontrant qu'il est en mesure d'exécuter le contrat de concession compte tenu des règles applicables en matière de poursuite des activités dans le cadre de ces situations ; - Toutes pièces permettant de justifier que le candidat ne se trouve pas dans les cas d'exclusion prévus à l'article 6.1 du règlement d'appel à candidature

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - Le chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant des prestations identiques ou similaires à celles objets de la concession envisagée, et concernant les trois derniers exercices clos ; - Les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices clos ou tout autre document reprenant les mêmes données, concernant l'ensemble des activités du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la concession ; - Une attestation d'assurances de responsabilité civile et professionnelle de moins de 3 mois. Il est précisé que les structures nouvellement créées produiront les éléments disponibles ou, si elles sont dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements ou documents susvisés, tout autre document de nature à justifier de leur capacité économique et financière. Les structures en cours de constitution ou nouvellement créées peuvent être admises à présenter une candidature dans les mêmes conditions que les structures existantes. Toutefois, elles devront justifier d'un état d'avancement suffisant dans leur création, supérieure au simple projet, en application de la jurisprudence n° 10bx02465, du 13 octobre 2011, Cour administrative d'appel de Nantes

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle



Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - Références pour des contrats ou projets similaires exécutés ou en cours d'exécution au cours des trois dernières années et/ou toutes autres références ou éléments d'information susceptibles de démontrer son aptitude à exécuter la concession de service public objet du présent règlement. Seront précisés pour chaque référence le nom du client / L'objet et la nature du contrat / La durée du contrat et sa date d'entrée en vigueur / Les missions confiées / Les moyens humains mis en œuvre / Le chiffre d'affaires annuel / Le montant des investissements le cas échéant réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage et leur nature par le candidat / Toute autre information que le candidat jugera utile.- Déclaration sur l'honneur indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat ou chaque membre du groupement candidat dispose pour la réalisation de prestations dans le domaine objet de la concession ou dans un domaine comparable et/ou toute autre domaine susceptible de démontrer la capacité technique et professionnelle du candidat ou groupement candidat ; - Déclaration sur l'honneur concernant les effectifs du candidat ou de chaque membre du groupement candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacun des trois derniers exercices (ou depuis la date de création de l'entreprise si celle-ci est inférieure à trois ans).- Une note présentant l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public [une simple déclaration sur l'honneur attestant que le candidat est apte ne suffit pas]. Il est attendu des candidats qu'ils expliquent comment leurs moyens et leurs références leur permettent d'assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public. Le candidat peut présenter à l'appui de sa candidature les capacités et aptitudes d'autres opérateurs économiques, si le candidat démontre qu'il en disposera pendant la durée de l'exécution du contrat. Le tiers doit ainsi fournir (i) un courrier au terme duquel il s'engage à mettre à disposition ses moyens techniques ou financiers pendant la durée du contrat et (ii) les documents listés au présent avis, à l'exception de la lettre de candidature

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

2 février 2024 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service Dume. Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> - En moyenne, en 2022, ce service a représenté environ 3 millions de train-kilomètres et 150 millions de voyageurs-kilomètres. En 2024, 3 millions de train-kilomètres ont été commandés pour environ 28 000 trains, soit 18% de l'offre des TER (trains express régionaux). Le contrat porte notamment sur les prestations de base suivantes (liste non exhaustive) à réaliser par le Concessionnaire dans le respect de la réglementation en vigueur :- l'exploitation du service public de transport ferroviaire de voyageurs effectués sur le périmètre géographique;- l'exploitation de services routiers de substitution, permettant d'assurer la continuité des circulations en cas de perturbation du service, ou de services routiers décomplément ;- la gestion, l'entretien et la maintenance des biens, des installations et équipements nécessaires à l'exécution du Service ;- la participation au développement de l'intermodalité avec les autres réseaux de transports publics présents sur le périmètre de la Convention ;- la communication commerciale et la promotion du réseau, en coordination avec la Région ;- la mise en œuvre des actions de prévention et d'actions en faveur de la lutte contre la fraude et de la sûreté des voyageurs ;- la délivrance de l'information aux voyageurs ;- les études, la commande et le suivi des sillons afférents- la garde du matériel roulant et la réalisation de la maintenance du matériel roulant.- La garde de l'atelier de maintenance et l'entretien de l'atelier;- la vente de titres de transport le contrat portera aussi sur la réalisation de prestations commerciales accessoires en gare et à bord des trains. Le Concessionnaire devra se soumettre aux conditions et aux modalités de reprise de personnels prévues par les articles L. 2121-20 et suivants du code des transports et le décret n° 2018-1242 du 26 décembre 2018. Les candidats peuvent obtenir le règlement d'appel à candidatures à l'adresse <http://marchespublics.normandie.fr/>. Tous renseignements ou questions peuvent être demandés au plus tard le 23/01/2024 à 12 heures. Toutes les demandes sont à formuler sur la plateforme <http://marchespublics.normandie.fr/>. Des prestations sont susceptibles de s'ajouter aux prestations commandées (tranches ou prestations similaires) dans les conditions définies dans les documents de la consultation. La durée totale du contrat de concession est décomposée en deux phases :- une période de mobilisation, courant de la notification du contrat au démarrage de l'exploitation ferroviaire. Cette phase est prévue pour permettre au Concessionnaire de se préparer au démarrage de l'exploitation ferroviaire (notamment transfert du matériel roulant, reprise du personnel). La durée de cette période est prévisionnellement de 17 mois.- Une période d'exploitation dont la durée sera de 126 mois (10 ans et 6 mois). La durée d'exploitation couvre la période du 11 juillet 2027 au deuxième samedi de décembre 2037 (le 12 décembre 2037) à minuit. Par conséquent, il appartient au Concessionnaire de prendre toute mesure qui s'avèrerait utile pour permettre le bon fonctionnement de l'exploitation 0 heures du 11 juillet 2027, en application de la directive 2012/34/ue

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc, 14050, Caen, F, Téléphone : (+33) 2 31 70 72 72, Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr, Fax : (+33) 2 31 52 42 17

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc, 14050, Caen, F, Téléphone : (+33) 2 31 70 72 72, Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr, Fax : (+33) 2 31 52 42 17

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

21 décembre 2023